

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE1707

présenté par  
M. Morel-À-L'Huissier

-----

### ARTICLE 6

L'alinéa 4 est ainsi modifié :

1° Supprimer le mot : « notamment » ;

2° Après le mot :

« alimentaires »,

insérer les mots :

« assortis de seuils de déclenchement pertinents ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de revenir à une rédaction plus contraignante sur la rédaction de la clause : les indicateurs utilisés et les seuils de déclenchement de la clause sont proposés par l'Observatoire des prix et des marges et/ou les interprofessions. En effet, l'échec actuel de l'application de la clause est en partie lié à des indicateurs et des seuils de déclenchement déconnectés de la réalité.